

LA COMPÉTITION

Le règlement

Pour les jeunes jusqu'aux juniors

Pour les catégories jusqu'aux juniors inclus, une zone de pénalités sera mise en place. Dans de tels cas, un athlète sera invité à entrer dans la zone des pénalités et à y rester pour la durée appropriée. L'athlète sera informé par le

Chef Juge ou une personne désignée par lui. Cette durée sera de 30 secondes pour les épreuves jusqu'à 5000 m inclus. De 1 minute pour les épreuves jusqu'à 10 000m.

Si l'athlète reçoit un carton rouge supplémentaire, provenant d'un quatrième juge, il sera disqualifié.

Pour les catégories supérieures aux juniors

L'athlète sera disqualifié au bout de trois cartons rouges de trois juges différents. L'athlète doit immédiatement quitter la piste dès la présentation du panneau rouge par le chef-juge.

Le matériel

Présentation de palette Jaune : lorsqu'un juge n'est pas totalement persuadé que l'athlète se conforme entièrement à la définition de la marche. Il devrait, si possible, montrer à l'athlète une palette jaune portant sur ses deux faces le symbole de l'irrégularité.

Un athlète n'aura pas le droit à la présentation d'une deuxième palette jaune par le même juge pour la même infraction. Le juge qui a montré une palette jaune à un athlète, doit en informer le chef-juge après la compétition.



La palette rouge : lorsqu'un juge remarque qu'un athlète enfreint la définition de la marche, à quelques moments que ce soit, le juge enverra un carton rouge au chef juge.

A ce moment, aucune palette n'est montrée au marcheur. Le juge ne doit en aucun cas communiquer cette décision à l'athlète concerné. Un juge peut envoyer un seul carton pour le même athlète. Le juge ne peut pas montrer de panneau jaune à un athlète après avoir rempli un carton rouge à son égard.

La présentation du panneau rouge se fait par le chef juge, lorsque 3 cartons rouges de trois juges différents lui auront été envoyés. L'athlète sera donc informé de sa disqualification par la présentation du panneau rouge.

